



COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 6 avril 2022

Délibération 2022_04_08

Objet : Approbation du procès-verbal du 9 mars 2022

Le six avril deux mille vingt-deux, à neuf heures et trente minutes, à Nantes, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente mars deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 9 (pour 15 voix)

Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Eric PROVOST (3 voix) ; Jean-Yves HENRY (2 voix) ; Claude CAUDAL (1 voix) ; Olivier DEMARTY (1 voix) ; Thierry COIGNET (1 voix) ; Jacques MONCORGER (1 voix) ; André LE BORGNE (1 voix) ; Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 6 (pour 12 voix)

Chloé GIRARDOT-MOITIE (3 voix) donne pouvoir à Eric PROVOST ; Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON ; Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à Thierry COIGNET ; Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL ; Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Olivier DEMARTY ; Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Jacques MONCORGER.

Absents excusés :

Jean-Luc SECHET ; Rémy ORHON ; Jean CHARRIER ; Jean-Pierre BRU.

Assistaient également :

Caroline ROHART (Directrice) ; Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Stéphanie LIÉNARD (Responsable du pôle administratif) ; Véronique MERLET (Assistante administrative - comptable).

Nombre de votants : 15 (dont 6 pouvoirs) pour un total de 27 voix.

Secrétaire de séance : Eric PROVOST

EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir résumé brièvement le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2022, le Président invite les membres à faire part de leurs éventuelles remarques ou demandes de modifications du document.

Aucune remarque n'est formulée.

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical ...**

- **Adopte le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2022.**

Fait à Nantes, le 6 avril 2022

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

